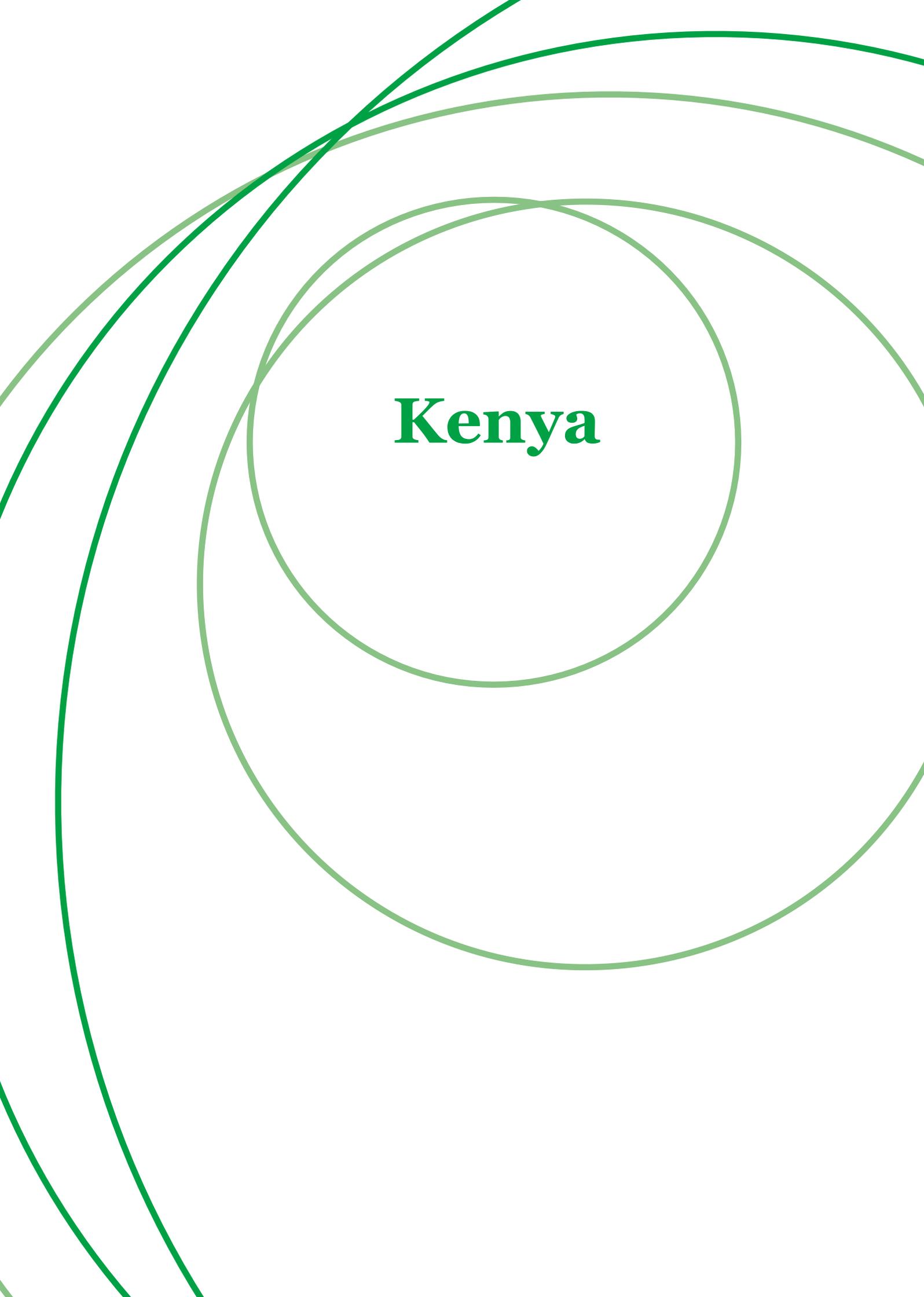




STRATÉGIE  
2017-2021

---

# Kenya



**Kenya**

# SOMMAIRE

---

<b>1. LES ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR LA STRATÉGIE</b> .....	<b>4</b>
1.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	5
Contexte politique .....	5
Contexte macroéconomique .....	5
Principaux enjeux de développement .....	7
1.2. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS .....	9
1.3. PANORAMA DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT .....	9
Aide publique au développement .....	9
Stratégie des bailleurs de fonds .....	10
1.4. STRATÉGIE DE LA FRANCE .....	10
<b>2. BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'AFD AU KENYA (2008-2016)</b> .....	<b>11</b>
2.1. BILAN QUANTITATIF .....	12
2.2. BILAN QUALITATIF .....	13
<b>3. LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD AU KENYA (2017-2021)</b> .....	<b>14</b>
3.1. SCHÉMA LOGIQUE DE LA STRATÉGIE .....	15
3.2. AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION .....	15
Orientations stratégiques .....	15
Objectifs et activités .....	15
Objectifs transversaux .....	18
Partenariats et production de connaissances .....	18
<b>4. PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION</b> .....	<b>19</b>
4.1. PROGRAMMATION FINANCIÈRE INDICATIVE .....	20
4.2. MODALITÉS D'INTERVENTION .....	20
<b>5. MODALITÉS DE SUIVI</b> .....	<b>21</b>
Par secteur .....	22
En matière de co-bénéfice climat .....	22
<b>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	<b>23</b>



**1.**

**LES ÉLÉMENTS  
DÉTERMINANTS  
POUR LA STRATÉGIE**

# 1.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indépendante depuis le 12 décembre 1963, la République du Kenya s'étend sur près de 580 367 km<sup>2</sup> avec une population estimée à 45 millions d'habitants. La densité de 75 habitants/km<sup>2</sup>, au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 42 hab., cache toutefois de fortes disparités territoriales. La partie nord du pays est quasi désertique alors que les régions centre et autour du lac Victoria sont très densément peuplées. La population kenyane est très diverse et se répartit entre plus de 40 ethnies, dont les principales sont les Kikuyus (22 %), les Luyhas (14 %), les Luos (13 %), les Kalenjins (12 %) et les Kambas (11 %). Le Kenya se caractérise par une pluralité religieuse avec 44 % de protestants, 33 % de catholiques, 11 % de musulmans et 10 % d'animistes. Bordé à l'est sur 530 kms par l'Océan Indien, le pays est limitrophe de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la Somalie, du Soudan du Sud et de la Tanzanie. Le territoire est marqué par les plaines de savanes, la Vallée du Grand Rift, les lacs Victoria et Turkana, ainsi que par le Mont Kenya culminant à 5.199 mètres d'altitude.

## Contexte politique

**Une démocratie vulnérable aux crises politiques.** Entre 1963 et 2003, le régime politique se caractérise par la domination du parti unique *Kenya Africa National Union* (KANU), émanation politique d'une coalition entre Kikuyu, Kalenjin et Kamba. Avec les mandats successifs de Jomo Kenyatta (1963-1978) et Daniel Arap Moi (1978-2003), la république kenyane est dirigée pendant 40 ans par deux présidents uniquement issus de cette coalition, représentant 45 % de la population. En dépit de l'introduction du multipartisme en 1992, ce n'est qu'en 2003 que l'alternance politique se produit avec la victoire de Mwai Kibaki, porté par la *National Rainbow Coalition* (NARC). À la tête d'une nouvelle coalition, le président renoue les liens avec la communauté internationale, auparavant distendus en raison des problèmes de gouvernance, mais ne parvient pas à réduire les fortes tensions politiques alimentées par l'instrumentalisation de la diversité ethnique.

Si les élections ont toujours constitué au Kenya des moments de cristallisation des tensions latentes,<sup>1</sup> les élections présidentielles de décembre 2007 ont marqué un point de rupture. La victoire *in extremis* du président sortant Kibaki sur fond de suspicions d'irrégularités électorales, de centralisation excessive du pouvoir et d'exacerbation des lignes ethniques, provoque de graves violences qui génèrent plus de 1 200 morts et près de 500 000 déplacés. Sous l'égide de l'Union Africaine et la médiation de l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, une porte de sortie à la plus longue crise politique du pays est trouvée : cette solution consacre la formation d'un gouvernement d'unité nationale sous la présidence de M. Kibaki avec comme Premier Ministre, M. Odinga, chef du parti d'opposition *Orange Democratic Movement* (ODM).

L'adoption par référendum, en 2010, d'une nouvelle constitution maintient le régime présidentiel mais marque l'avènement

d'un système plus décentralisé avec l'institutionnalisation, à travers la dévolution, d'un gouvernement central accompagné de 47 gouvernements locaux (*Counties*, traduit par *Comtés* dans ce document). La réforme institutionnelle inclut la création de la Cour Suprême, l'introduction du Sénat,<sup>2</sup> ou encore l'instauration de contre-pouvoirs en matière de gouvernance<sup>3</sup>. Les élections de mars 2013 se déroulent dans un climat plus serein et consacrent la victoire d'Uhuru Kenyatta dès le premier tour avec 50,3 % des voix. L'absence de violences post-électorales marque l'approfondissement du système démocratique mais le paysage politique kenyain demeure conflictuel comme l'illustrent les tensions durant les périodes pré-électorales et électorales.<sup>4</sup>

**Un rôle régional pivot.** Le Kenya est confronté à un environnement sous régional particulièrement instable en raison de la fragilité structurelle de deux pays voisins. L'instabilité politique au Soudan du Sud et la présence de la milice islamiste *Al-Shabab* en Somalie ont notamment provoqué l'afflux massif de réfugiés dont plus de 250.000 Somalis. L'intervention directe des forces militaires kenyanes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en Somalie s'est traduite par la survenance d'actes terroristes de grande ampleur sur son sol<sup>5</sup> et l'existence d'un risque permanent d'attaques perpétrées par *Al-Shabab*. L'implication du gouvernement dans la résolution du conflit au Soudan du Sud illustre le rôle central que le pays entend jouer dans la région.

Les ambitions régionales du Kenya sont d'autant plus grandes que son influence diplomatique et politique n'est pas à la hauteur de son poids économique, financier et commercial. Pesant près de 30 % du PIB de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et concentrant 50 % des capitaux, le Kenya est également le seul pays à revenu intermédiaire de la région. En dépit de cette position de première économie de l'Afrique de l'Est, la capacité d'entraînement du pays demeure restreinte, comme l'a montré la non-ratification des accords de partenariat économique (APE) entre la CAE et l'Union Européenne (UE), du fait principalement de l'opposition du gouvernement tanzanien.

## Contexte macroéconomique

**Une croissance économique dynamique.** Au cours des deux dernières décennies, l'économie kenyane s'est caractérisée par une forte volatilité de la croissance en raison notamment de chocs climatique et politique. Relancée à la faveur de l'alternance politique de 2003, l'activité économique a été freinée par la crise politique de 2007-2008, les turbulences liées à la crise financière internationale de 2008, ainsi que la grave sécheresse de 2009. Depuis 2010, le Kenya enregistre une croissance moyenne de 6 %, portée principalement par un investissement public massif, notamment dans le secteur des transports et de l'énergie. L'économie kenyane s'est tertiaisée et s'est tournée vers les innovations notamment numériques. L'augmentation de la part des services dans le PIB s'est opérée au détriment des industries manufacturières qui ont progressivement perdu en compétitivité sous l'effet de l'appréciation réelle de la monnaie

<sup>1</sup> Les élections de 1992, 1997 et 2002 ont toutes été marquées par des actes de violence.

<sup>2</sup> Le rôle du Sénat est principalement de contrôler les comtés.

<sup>3</sup> Par exemple l'Integrity and Anti-Corruption Committee et l'Independent Policing Oversight Authority.

<sup>4</sup> L'opposition principale (NASA) menée par M. Odinga a mis en doute l'impartialité de la Commission électorale (IEBC) et le résultat des élections de 2017.

<sup>5</sup> Comme en septembre 2013, l'attaque du centre commercial Westgate à Nairobi.

kenyane. Bien qu'en recul, la part de l'agriculture dans le PIB reste importante (30 % en 2015). Ce secteur demeure très dépendant des conditions climatiques.

**Des perspectives macroéconomiques favorables.** Selon les projections du FMI, les perspectives macroéconomiques à court et moyen termes restent favorables avec une croissance moyenne sur la période 2017-2020 estimée entre 5,8 et 6,2 %. L'augmentation des investissements du secteur privé ainsi que la hausse des exportations<sup>6</sup> restent nécessaires pour prendre le relais des investissements publics dans un contexte de resserrement des marges budgétaires de l'Etat. La poursuite de l'attraction des investissements directs étrangers (IDE),<sup>7</sup> liés notamment à l'exploitation des réserves de pétrole, gaz et charbon découvertes en 2015, devrait permettre de maintenir un niveau élevé d'investissements privés. La hausse de la consommation privée, du fait de l'augmentation de la classe moyenne, et la poursuite de l'intégration commerciale régionale et continentale contribueront également au dynamisme économique. La construction du Standard Gauge Railway (SGR) illustre la volonté des autorités de mettre à profit la position géographique stratégique du Kenya afin d'en faire le *hub*<sup>8</sup> de l'Afrique de l'Est et la porte d'entrée du continent africain depuis l'Asie.

**Une réduction des marges de manœuvre budgétaires.** Afin d'apaiser les tensions et de relancer l'activité économique à la suite des turbulences politiques et financières de 2008, le Kenya s'est engagé dans un ambitieux programme d'investissement nommé *Vision 2030*. Le financement de grands projets d'infrastructures tels que les interconnexions électriques et la ligne ferroviaire Mombasa-Nairobi a ainsi porté le taux d'investissement public à 11 % du PIB, tandis que la mise en oeuvre du processus de dévolution s'est traduite par un transfert de dépenses vers les comtés équivalent en 2016 à 4 % du PIB. Le déficit budgétaire s'est significativement creusé, atteignant 8 % du PIB en 2016, alors qu'il n'était que de 3,4 % en 2010. Celui-ci devrait continuer de se creuser bien que le déficit budgétaire réel soit toujours inférieur à celui annoncé lors de l'adoption du budget initial, du fait de la non-réalisation d'investissements budgétés. Les autorités se sont engagées vis-à-vis du FMI à ramener ce déficit à 4 % du PIB d'ici 2019-2020, comme annoncé lors de la présentation du budget 2017-2018 devant le Parlement<sup>9</sup>. Le modèle de croissance kenyan étant très dépendant de l'investissement public, une consolidation budgétaire excessivement rapide ou brutale pourrait avoir un effet récessif.

**Une hausse de l'endettement public.** Conséquence du modèle de croissance, la dette publique a logiquement connu une hausse constante, passant de 40 % du PIB en 2010 à 54 % en 2016. Cette augmentation progressive du niveau d'endettement public n'a cependant pas affecté l'analyse de viabilité de la dette du FMI qui, dans sa dernière revue<sup>10</sup>, indiquait que

le risque de surendettement du Kenya demeurait faible. Cette évaluation positive à court et moyen termes s'explique principalement par le fait que la dette publique externe ne représente que 27 % du PIB et demeure en grande partie concessionnelle. Les contraintes liées à cette évolution pèsent néanmoins sur la situation financière du pays avec des paiements d'intérêts qui atteignent environ 3 % du PIB et un remboursement de la dette qui absorbe près de 14 % des recettes fiscales. Plus récemment, le recours croissant à des prêts peu concessionnels, le recours aux emprunts syndiqués ainsi que l'émission d'*eurobonds* tendent également à renchérir le coût de la dette.

**Une balance commerciale structurellement déficitaire.** La stratégie économique initiée en 2008 a engendré une forte demande de produits importés et un affaiblissement progressif quantitatif et qualitatif de l'appareil exportateur national. Le déficit commercial a atteint 20 % du PIB entre 2010 et 2015<sup>11</sup> sous l'effet d'une hausse des importations,<sup>12</sup> en provenance principalement de la Chine et de l'Inde et d'une baisse significative des exportations qui sont passées sur la même période de 13 % à 9 % du PIB.<sup>13</sup>

**Un système financier dynamique.** Afin d'accompagner la stratégie de développement du pays, les autorités monétaires ont mené, à partir de 2007, une politique expansionniste qui a eu pour principale conséquence une forte croissance du crédit à l'économie qui est passé de 32 % à 46 % du PIB entre 2007 et 2015. Cette croissance a été favorisée par le développement des réseaux d'agence, l'utilisation de services mobiles financiers innovants tels que les systèmes *M-Pesa*, *M-Kesho*, *M-Shwari*<sup>14</sup> mais également par le développement des coopératives, appelées *SACCOs*.<sup>15</sup> La mise en place de cet écosystème a permis d'accroître substantiellement l'accès aux services financiers de la population<sup>16</sup> et a particulièrement bénéficié aux zones rurales enclavées et aux populations défavorisées.

**Un secteur bancaire relativement stable.** En dépit de la fragilité avérée de petites banques<sup>17</sup> et de la persistance de comportements frauduleux ayant abouti à la faillite d'établissements,<sup>18</sup> le secteur bancaire kenyan<sup>19</sup> demeure globalement sain, dynamique, innovant et inclusif.<sup>20</sup> L'entrée en vigueur, en septembre 2016, de l'amendement à la loi bancaire prévoyant un encadrement des taux d'intérêt a créé de l'incertitude. La mise en place d'un plancher pour la rémunération de l'épargne et d'un plafond pour les taux prêteurs pourrait avoir un impact négatif sur la viabilité des petites et moyennes banques et *in fine* réduire l'accès au crédit de certaines catégories comme les TPE et les particuliers disposant de peu de garanties.

**Une inflation maîtrisée.** Face à cette évolution du système financier et au risque inflationniste, la Banque Centrale (CBK) a mené une politique monétaire plutôt prudente, même si le manque d'anticipation a pu conduire à des interventions brutales, comme

<sup>6</sup> Banque Africaine de Développement, Document de Stratégie Pays 2014-2018.

<sup>7</sup> IDE qui ont bondi de 52 % en 2015.

<sup>8</sup> Centre logistique, commercial, industriel, financier, médical, éducatif, bancaire et d'innovation.

<sup>9</sup> Le gouvernement kenyan s'était engagé dans le cadre du programme de précaution conclu avec le FMI sur une cible à 6,5 %.

<sup>10</sup> Kenya, *First review under the twenty-fourth month stand by arrangement – Debt Sustainability Analysis Update* (December 2016).

<sup>11</sup> Contre 12 % du PIB en moyenne au cours de la décennie 2000.

<sup>12</sup> Principalement trois postes d'achats : les intrants industriels, les machines/équipements et les carburants/lubrifiants.

<sup>13</sup> Baisse qui a concerné tous les produits et notamment le thé et les produits horticoles qui représentent respectivement 25 % et 20 % du total des exportations.

<sup>14</sup> *M-Pesa*, système de paiement mobile ; *M-Kesho*, système bancaire et *M-Shwari* service de prêts.

<sup>15</sup> *Saving and Credit Cooperative Societies* – société coopérative et de crédit.

<sup>16</sup> Le taux de bancarisation passe de 26 % à 75 % entre 2006 et 2016.

<sup>17</sup> *Dubai Bank* (0,1 % des actifs bancaires) a été mis en redressement judiciaire en août 2015 en raison de fragilités sur le plan de la liquidité et du niveau de capitalisation qui lui ont été fatals lors de la hausse des taux directeurs.

<sup>18</sup> *Imperial Bank* (1,8 % des actifs bancaires) en octobre 2015 et *Chase Bank* en avril 2016 ont également été mises en redressement judiciaire à la suite de la découverte d'irrégularités et de comportements frauduleux.

<sup>19</sup> Secteur bancaire composé de 42 banques commerciales et de 12 institutions de micro finance.

<sup>20</sup> Classé 3ème ou 4ème secteur bancaire en Afrique selon les sources, derrière l'Afrique du Sud, le Nigéria et Maurice.

le relèvement fin 2011 du taux de référence de 1.200 points de base ou encore en 2015 la hausse de 300 points de base du taux directeur. Bien qu'ayant connu une évolution erratique depuis 15 ans, l'inflation se maintient depuis fin 2014 dans la cible fixée à 2,5 - 5 % sauf au 1er semestre 2017 du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires, signe de la vulnérabilité de l'inflation aux conditions climatiques.

## Principaux enjeux de développement

**Requalifié en 2015 par la Banque Mondiale et en décembre 2017 par le CAD en pays à revenu intermédiaire tranche inférieure (PRI-TI)**, grâce à un PIB par habitant de 1 377 USD (2015), le Kenya a su diversifier son économie en l'orientant vers les services et en capitalisant sur une population jeune, relativement bien formée, entreprenante ainsi que sur une classe moyenne en expansion. Les enjeux de développement demeurent importants dans le contexte d'un modèle de croissance ayant vraisemblablement atteint ses limites, notamment budgétaires.

**La gouvernance.** Le Kenya se caractérise par un niveau élevé de perception de la corruption dans les strates politiques et administratives. Il occupe ainsi la 145ème place sur 168 dans l'indice de perception de la corruption 2016 publié par l'ONG *Transparency International*. Se situant devant l'Ouganda (151ème) mais derrière la Tanzanie (116ème) et le Rwanda (50ème), le pays a connu un recul de 6 places par rapport à 2015, symptôme d'une situation qui se dégrade. Si le régime du parti unique permettait à une élite politique et économique de se partager la quasi-totalité des ressources, l'avènement du multipartisme en 1992 n'a pas permis de réduire significativement la corruption. Les performances en matière de gouvernance économique et financière sont toutefois relativement bonnes. Ainsi, la dernière évaluation des performances institutionnelles du Kenya par la Banque mondiale (*Country and Policy Institutional Assessment*, CPIA 2015) a abouti à une note globale de 3,8, classant le Kenya au-dessus de la moyenne d'Afrique subsaharienne (3,2), derrière le Rwanda (4,0) mais devant l'Ouganda (3,7), la Tanzanie (3,7), l'Éthiopie (3,5) et le Burundi (3,1). Cette note est en léger repli par rapport aux CPIA 2012/2013 (3,9) mais en progrès par rapport à la fin des années 2000 (3,6-3,7). La dernière évaluation de la gestion des finances publiques (PEFA), datant de 2012, note les faibles progrès réalisés en termes de gestion des finances publiques depuis l'évaluation précédente en 2008, avec toutefois des progrès dans la passation des marchés publics, l'audit interne et le contrôle externe. Elle relève que l'adoption imminente d'une nouvelle Loi dans ce domaine (adoptée depuis) pourrait apporter des améliorations significatives, qui seront mesurées par l'évaluation PEFA en cours (2017-2018).

**La soutenabilité à long terme des finances publiques.** Le modèle de croissance kenyan a démontré une capacité de résilience aux crises internationales depuis le début des années 2000. La consolidation budgétaire, engagement du Kenya vis-à-vis du FMI, nécessite toutefois des mesures améliorant l'efficacité des investissements publics. Elle est rendue plus complexe par l'application effective depuis 2013 de la dévolution et des risques budgétaires qu'elle comporte. Même si, en théorie, les dépenses transférées sont substituables sur le long terme, les dernières années ont montré que la dévolution entraînait des dépenses additionnelles du fait du nombre important de comtés.

La capacité de ceux-ci à gérer les nouvelles compétences et les ressources financières induites sera donc cruciale dans la maîtrise d'une trajectoire soutenable des finances publiques. En dépit d'une croissance dynamique, le Kenya connaît une stagnation des recettes qui s'explique par l'absence de réforme fiscale d'envergure.

### L'amélioration de la capacité de gestion de la dette publique.

Avec un recours croissant des autorités kenyanes à des sources externes pour financer les déséquilibres budgétaires, le financement externe représentait 6,1 % du PIB en 2016. La création d'un département de gestion de la dette publique au sein du Trésor devrait permettre l'amélioration du suivi de l'endettement public externe ainsi que la mise en place d'une stratégie globale d'arbitrage entre les différents niveaux de concessionnalité sur les financements externes accessibles au Kenya.

**Une pauvreté persistante et des inégalités croissantes.** Le Kenya est classé 145ème sur 187, selon l'Indice de Développement Humain (IDH) des Nations Unies. Selon le dernier recensement, le taux de pauvreté s'élève à 45 % de la population<sup>21</sup>. La croissance qu'a connu le pays ne s'est toutefois pas accompagnée d'une diminution des inégalités de revenu. Le Kenya se distingue également par de fortes inégalités entre les différentes régions, notamment entre les territoires ruraux et urbains et de fortes disparités à l'intérieur d'un même territoire. Les inégalités géographiques sont particulièrement marquées en ce qui concerne l'accès aux infrastructures et aux services essentiels<sup>22</sup> avec une accessibilité plus élevée dans le sud que dans les régions arides et semi-arides (ASAL), regroupant 29 districts du nord. L'urbanisation rapide du pays, qui devrait atteindre 50 % d'ici à 2033<sup>23</sup>, pourrait contribuer à renforcer cette trajectoire en accentuant les inégalités inter et intra-comtés. Kibera, situé non loin du centre-ville de Nairobi et dont la population est estimée à 1 million d'habitants répartis sur 4 km<sup>2</sup> est considéré comme le bidonville le plus dense d'Afrique.

**Les inégalités femmes-hommes.** Les progrès réalisés ces dernières années sont tangibles avec l'introduction dans la Constitution de 2010 du principe d'égalité des sexes et l'instauration d'une règle garantissant l'emploi de femmes dans la fonction publique et un nombre de sièges dans les assemblées législatives. Toutefois, le rejet par le Parlement, en février 2017, d'une loi visant à lutter contre le harcèlement sexuel ou la pratique dans certains territoires des mutilations génitales féminines montrent que la lutte contre les inégalités femmes-hommes demeure un enjeu de développement majeur pour le pays.

**Une population jeune en quête d'emploi.** Les défis sociaux, accentués par une démographie dynamique, demeurent significatifs. L'insertion de la population sur le marché du travail est essentielle, en particulier pour les jeunes et les femmes. Les jeunes (15-34 ans) représentent 80 % des personnes en recherche active<sup>24</sup> d'emplois tandis que les femmes sont encore largement exclues du marché du travail formel. Le poids du secteur informel est très important : 70 % de l'emploi et 35 % du PIB. Le marché du travail kenyan se caractérise ainsi par sa dualité et par une inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre avec une pénurie de techniciens et d'artisans de niveau intermédiaire.<sup>25</sup> L'arrivée chaque année de près de 800 000 personnes sur le marché du travail illustre la nécessité de renforcer le lien entre les programmes d'études et les besoins du secteur

<sup>21</sup> Selon les standards nationaux.

<sup>22</sup> L'éducation, la santé, l'eau ou encore l'électricité.

<sup>23</sup> Contre 30 % en 2015.

<sup>24</sup> PNUD, *Défi de l'emploi des jeunes au Kenya*, 2013.

<sup>25</sup> Banque Africaine de Développement.

privé afin de tirer profit de ce dividende démographique. Avec un taux d'accroissement de la population urbaine annuel de 4,4 %, la pression sur les villes kenyanes pour satisfaire la demande d'emplois est donc forte.

**Une demande croissante d'infrastructures de qualité.** L'urbanisation rapide et l'émergence d'une classe moyenne, qui devrait atteindre entre 20 et 25 % de la population d'ici 2030, entraînent des besoins accrus d'infrastructures. En 2014, 35 % de la population avait accès à l'électricité et seulement 10 % en milieu rural. La capacité installée de production de 2 340 MW n'est pas suffisante pour répondre aux besoins liés à la forte croissance économique projetée. Le Kenya est classé parmi les pays où l'eau est chroniquement rare, l'accès des ménages à l'eau potable y reste faible dans les régions rurales, où elle n'atteint que 49 %. La capacité des infrastructures de stockage des eaux superficielles a baissé du fait de la croissance démographique et des dommages causés par les intempéries, illustrant la vulnérabilité du secteur aux changements climatiques. Par ailleurs, alors que le pays est fortement dépendant du transport routier, le réseau routier kenyan n'est bitumé qu'à hauteur de 7 %, soit un niveau inférieur à la moyenne de la CAE. L'urbanisation rapide entraîne une demande croissante en systèmes de transport collectif dans les villes kenyanes. Enfin, l'offre de soins est inégalement répartie et peu opérationnelle, puisque seulement 57 % des 8 000 structures recensées au Kenya disposent de moyens nécessaires à la délivrance de soins conformes aux normes internationales.<sup>26</sup>

**Une vulnérabilité face aux changements climatiques.** Faible émetteur, du fait d'un mix de production électrique largement basé sur les énergies renouvelables, le Kenya est cependant très vulnérable aux changements climatiques :

#### → La trajectoire bas-carbone

Le pays est aujourd'hui vertueux avec de faibles émissions et un mix énergétique faiblement carboné. En 2012, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Kenya se situaient entre 1,4 et 1,6 tonnes d'équivalents dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>e) par habitant, ce qui est relativement faible comparé à la moyenne mondiale (6,6) ou même à la moyenne de l'ASS (3,39). L'agriculture représente 60 % des émissions totales de GES dont 96 % pour l'élevage. Le secteur forestier, avec une couverture forestière inférieure à 10 % de la masse terrestre génère 10 % des GES avec, en plus de la déforestation, une utilisation notable du bois de chauffe et du charbon de bois. Par contre, la production d'électricité est actuellement majoritairement issue d'énergies renouvelables.

#### → La trajectoire de résilience

Le Kenya présente une forte vulnérabilité face aux changements climatiques, accentuée par la dégradation des forêts et le surpâturage. 40 % de la population du Kenya vit en zones arides et semi-arides (ASAL) qui représentent 80 % du territoire. Cette population est exposée au risque de sécheresse et aux événements climatiques extrêmes. Depuis 1960, le pays a enregistré une augmentation de la température annuelle de 1°C<sup>27</sup>, tandis que les données de précipitations ne sont pas suffisamment probantes pour dégager une tendance claire au niveau national,

mais on constate des sécheresses de plus en plus fréquentes, au nord notamment. Les projections indiquent cependant clairement une progression de l'irrégularité de ces précipitations et ainsi une hausse de la proportion des précipitations lors des événements climatiques extrêmes. Le Kenya est ainsi particulièrement exposé aux changements climatiques et *El Nino Southern Oscillation* (ENSO) est devenu le facteur dominant des variabilités climatiques qui peuvent être très fortes. 70 % des catastrophes<sup>28</sup> naturelles sont liées à des phénomènes climatiques extrêmes, dont l'ampleur et la fréquence ont récemment augmenté. De graves épisodes de sécheresse ont été enregistrés en 2001, 2003, 2006, 2009, 2011 et 2017, menaçant la sécurité alimentaire et aggravant les risques de famine dans les régions arides et semi-arides. La question du stress hydrique se pose également en milieu urbain et, à titre d'exemple, les rivières approvisionnant Nairobi étaient quasiment asséchées en 2017, illustrant l'enjeu que constitue la gestion des ressources en eau et des bassins versants. Les risques d'inondation sont également importants, en particulier sur la zone côtière qui compte près de 3,5 millions d'habitants, dans un contexte d'augmentation projetée du niveau des océans.<sup>29</sup>

L'impact des changements climatiques est un enjeu majeur de développement au Kenya car près de 45 % du PIB et environ 75 % des emplois proviennent de secteurs s'appuyant sur les ressources naturelles comme l'agriculture, l'énergie, la foresterie ou encore le tourisme. La dégradation des sols, provoquée par le surpâturage et la déforestation<sup>30</sup>, accentue ces impacts. L'agriculture est le secteur d'activité le plus exposé et le plus vulnérable à la modification du régime des précipitations et à l'augmentation des sécheresses. La production électrique, s'appuyant à 40-45 % sur l'hydroélectricité, est également particulièrement exposée. La diminution des ressources en eau nécessite en compensation le recours à des unités de production thermique particulièrement coûteuses et émettrices de GES. Enfin, l'impact des changements climatiques est plus aigu dans les zones ASAL<sup>31</sup>. Les épisodes climatiques extrêmes dans cette région peuvent créer des conflits liés à l'accès à l'eau entre communautés, accroître le vol de bétail ou encore accentuer la pression sur les aires protégées et aller jusqu'à une très forte dégradation des conditions de sécurité alimentaire des populations de ces zones comme la crise alimentaire de 2016/2017 le montre (l'Unicef annonce 4 millions de personnes menacées d'insécurité alimentaire au Kenya). Dans un contexte de chocs climatiques fréquents, la protection de la biodiversité et des écosystèmes constitue un défi majeur pour les autorités kenyanes tant au niveau environnemental qu'économique. Les aires protégées représentent 8 % du territoire, réparties en 59 parcs et réserves. La préservation de la biodiversité devient un véritable enjeu économique car le tourisme, par exemple,<sup>32</sup> s'appuie très largement sur la richesse des ressources biologiques.

<sup>26</sup> Définies par l'Organisation Mondiale de la Santé.

<sup>27</sup> Hausse des températures annuelles comprise entre 1 et 2,8°C d'ici 2060.

<sup>28</sup> Banque Africaine de Développement.

<sup>29</sup> De 0,52 à 0,98 mètres d'ici 2100.

<sup>30</sup> Les forêts ne représenteraient plus que 6 % du territoire contre 10 % prévu par la Constitution.

<sup>31</sup> Les zones ASAL couvrent 80 % du territoire et regroupent 30 % de la population, 50 % du bétail et 80 % de la faune.

<sup>32</sup> Le tourisme représente 12 % du PIB et rapporte 27 % des devises.

## 1.2. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

**Un modèle de croissance tiré par l'investissement public.** Le Kenya a adopté en 2008 un plan de développement national intitulé *Kenya Vision 2030* s'articulant autour de trois piliers : un pilier politique qui a pour objectif d'enraciner un système démocratique et responsable, axé sur les résultats ; un pilier économique, avec l'objectif d'une croissance annuelle de 10 % ; un pilier social permettant un développement juste, solidaire et équitable. Cette vision est déclinée en une succession de plans à moyen terme (*MTP*). Le gouvernement met actuellement en œuvre le second *MTP* « *Transforming Kenya: Pathway To Devolution, Socio-Economic Development, Equity And National Unity* » (2013-2017), centré sur le développement des infrastructures afin d'accroître la compétitivité. La stratégie du gouvernement consiste à augmenter massivement l'investissement public afin de financer des projets d'infrastructures jugés prioritaires.<sup>33</sup> Pour financer la transformation économique escomptée, le Kenya peut s'appuyer sur la présence d'une élite investissant dans le pays, le développement des partenariats publics privés ainsi que sur le flux d'investissements directs étrangers (IDE) en hausse constante.

**Une stratégie climat alignée sur Vision 2030.** La politique climat des autorités kenyanes repose principalement sur la Stratégie Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques (2010) et le Plan d'Action National du Changement Climatique (NCCAP 2013-2017). Ce dernier est aligné sur *Vision 2030*, intégré au *MTP II* qui fait actuellement l'objet d'une actualisation (*MTP III*). La politique climat, dont une amélioration de l'opérationnalisation serait nécessaire, est portée par le Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles appuyé par la Direction pour la lutte contre le changement climatique. Elle représente un coût estimé à 40 milliards USD d'ici 2030. La

politique d'adaptation du Kenya cible ses efforts sur 8 secteurs prioritaires : agriculture, élevage, eau, environnement, infrastructures en zone ASAL, moyens d'existence durables en zone ASAL, énergie et tourisme. Compte tenu des impacts des changements climatiques sur le pays, la sécheresse de 2008-2011 ayant par exemple coûté 12,1 milliards USD, la stratégie vise avant tout à appuyer l'intégration d'actions d'adaptation dans les secteurs économiques moteurs et à tous les niveaux dans le cadre de la dévolution. Concrètement, la diversification de l'élevage, le développement du capital humain, le développement et la gestion des ressources en eau ou encore la construction d'infrastructures routières et énergétiques résilientes sont quelques-unes des mesures d'adaptation prioritaires. La politique d'atténuation du Kenya vise ainsi un objectif de réduction de 30 % des émissions de GES par rapport au scénario d'évolution ambitieux de croissance à deux chiffres sur 20 ans, qui reflète l'objectif très optimiste de croissance économique des autorités. Les 2/3 de la consommation d'énergie du pays proviennent de la biomasse (bois énergie) sans qu'il existe de politique à ce sujet alors que le potentiel de réduction des émissions semble important. Parallèlement, il est prévu une augmentation très élevée des surfaces en forêt, à travers la restauration de forêts dégradées sur des terres appauvries et le reboisement,<sup>34</sup> qui est censée permettre au Kenya d'atteindre ses objectifs de réduction d'émissions, mais la politique actuelle de reforestation semble relativement peu opérationnelle. Le secteur de l'élevage a par ailleurs été exclu de la NDC. La poursuite du développement de l'énergie renouvelable, l'amélioration des foyers de cuisson à bois ou à charbon ou encore le développement des transports publics urbains (BRT et LRT) sont également des vecteurs potentiels d'une stratégie bas-carbone.

## 1.3. PANORAMA DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

### Aide publique au développement

**Une aide en évolution.** En 2015, le Kenya était le 4ème pays récipiendaire d'APD en Afrique. Le pays a reçu en moyenne 2,5 milliards USD/an sur la période 2010-2015.<sup>35</sup> L'aide a connu une évolution significative en termes de volume et de modalités, avec une part de l'APD dans le budget total qui est passée de 21 à 15 % entre 1995 et 2015.<sup>36</sup>

**Un paysage concurrentiel.** Les Etats-Unis, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BafD) et le Royaume-Uni (DFID) sont les principaux bailleurs de fonds du Kenya, ayant mobilisé, en moyenne annuelle, plus de 230 millions USD depuis 2013. En 2015, la France était le 5ème bailleur bilatéral avec

115 millions USD, après les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Chine et le Japon, ces 4 pays fournissant près de 80 % de l'aide bilatérale totale reçue. Dans le cadre de sa stratégie de diversification des ressources externes et de sa politique « *Looking East* », le Kenya s'est progressivement tourné vers les financements chinois et a procédé à la levée de capitaux sur les marchés internationaux.

### Une aide liant progressivement développement et commerce.

En dépit d'une architecture de la coordination de l'aide censée favoriser le dialogue, l'aide est relativement fragmentée, conséquence de la concurrence accrue entre bailleurs suite à la diminution des projets d'infrastructures rentables et à l'augmentation du recours aux prêts. Ces dernières années ont été marquées

<sup>33</sup> Par exemple : la construction de nouveaux terminaux à l'aéroport international Jomo Kenyatta (JKIA), la construction et la réhabilitation de 5,500 kms de routes, le développement du LAPSSET Corridor, la modernisation des installations portuaires et ferroviaires, la mise en service du *Bus Rapid Transit* (BRT) à Nairobi, l'augmentation de la capacité de production électrique etc.

<sup>34</sup> 49 % de l'effort de réduction avec un potentiel de 32,6 millions de tonnes équivalent-dioxyde de carbone sur un objectif total de 67 millions tCO2e.

<sup>35</sup> Après l'Égypte, l'Éthiopie et la Tanzanie.

<sup>36</sup> La valeur de l'APD en pourcentage du PIB est ainsi passée 10 % dans les années 1990 à 4,5 % en 2015.

par une diminution de l'aide traditionnelle, centrée sur les secteurs sociaux *via* des subventions, au profit d'une approche liant plus étroitement développement et commerce. L'aide projet a augmenté et la stratégie des bailleurs s'est progressivement tournée vers plus de projets d'infrastructures et un appui prononcé à la croissance du secteur privé. Cette concentration a créé dans certains secteurs des goulets d'étranglement et a laissé d'autres secteurs orphelins comme le tourisme, les TIC ou encore la sécurité et la paix.

### Stratégie des bailleurs de fonds

Le changement de stratégie du Royaume-Uni est emblématique de l'évolution de l'aide qui est en train de s'opérer au Kenya. Traditionnellement dédiés au financement des secteurs de l'éducation primaire et de la santé, les plus de 200 millions USD annuels en dons seront progressivement réorientés vers l'appui au développement économique, la facilitation des partenariats publics-privés et l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes défavorisés. Dans le cadre de la stratégie 2017-2022, la *Japon International Cooperation Agency* (JICA) devrait également favoriser la diplomatie économique en privilégiant la notion d'investissements susceptibles de favoriser l'implantation d'entreprises japonaises et de dynamiser l'économie.

La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement poursuivront leur soutien massif au secteur privé et au développement des infrastructures avec un accent particulier sur l'appui à la dévolution pour la première et un appui au renforcement des capacités pour la seconde. Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED 2014-2020), l'Union Européenne s'est focalisée sur la sécurité alimentaire/résilience en zone ASAL, les infrastructures et la gouvernance, réaffirmant son engagement en dons, notamment dans le secteur agricole et le développement rural.<sup>37</sup> La Programmation Conjointe UE (2014-2017) centrée autour de 4 secteurs<sup>38</sup> a également permis de renforcer la complémentarité des interventions et d'améliorer la prévisibilité pour les autorités kényanes.

En dépit de cette évolution vers plus d'aide projet centrée sur les secteurs productifs au moyen de prêts, la part de l'aide sous forme de subvention en provenance de pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération de Développement Economique (OCDE) demeure significative. La mutation de l'aide vers une approche plus « partenariale » et « commerciale » qui s'inscrit pleinement dans la dynamique économique du pays ne doit pas éclipser les besoins de financements encore importants dans les secteurs sociaux afin de réduire les inégalités croissantes.

## 1.4. STRATÉGIE DE LA FRANCE

**Un partenariat étroit.** La relation politique s'est progressivement renforcée et a été récemment marquée par la première visite officielle, en avril 2016, du Président Uhuru Kenyatta en France. Cette relance de la coopération franco-kényane a été favorisée par la rencontre entre les deux chefs d'Etat à l'occasion du Sommet UE-Afrique d'avril 2014. La relation bilatérale se structure autour des enjeux sécuritaires et économiques avec la volonté affichée d'établir un partenariat entre égaux.

**Des relations économiques et financières approfondies.** La relation économique franco-kényane s'est considérablement renforcée au cours des dernières années dans le sillage du renouvellement du cadre de partenariat politique. En 2015, les échanges commerciaux ont enregistré une hausse de 26 % par rapport à 2014, atteignant un montant de 280 M EUR, soit un niveau jamais atteint depuis 10 ans<sup>39</sup>. Ces échanges commerciaux sont marqués par leur caractère structurellement excédentaire pour la France (93 M EUR en 2015) qui s'explique par l'adéquation de l'offre française avec la demande kényane<sup>40</sup>. Avec un stock d'IDE représentant 10 % du stock total, la France se classait en 2015 au 4<sup>ème</sup> rang des investisseurs et le Kenya concentrait plus de la moitié du stock d'IDE français en Afrique de l'Est.

Le nombre d'implantations a récemment augmenté<sup>41</sup> et la présence de ces entreprises<sup>42</sup> s'inscrit dans une stratégie d'internationalisation, soutenue par la diplomatie économique française, et qui vise à tirer profit du rôle du Kenya comme plateforme économique, commerciale et financière pour s'implanter dans la région. La moitié des implantations françaises au Kenya ont ainsi une dimension et une vocation régionale.

**La deuxième exposition de l'AFD.** La France est le 2<sup>ème</sup> créancier bilatéral du Kenya avec 2 % de la dette externe, derrière la Chine (14 %) et devant le Japon (1,7 %). Le Kenya constitue la deuxième exposition de l'AFD en Afrique. Ces relations financières approfondies permettent l'ouverture d'un dialogue sur les enjeux structurants des finances publiques et la gestion de la dette. La France est ainsi reconnue comme un partenaire ad hoc en capacité d'accompagner les autorités dans la mise en place d'une stratégie de gestion des finances publiques à travers le renforcement de capacités techniques du Trésor kényan.

<sup>37</sup> 210 millions dédiés à ce secteur sur l'enveloppe totale de 435 M EUR.

<sup>38</sup> Agriculture, Développement rural et ASAL ; Energie et Transport ; Gouvernance, Justice et Etat de Droit ; Eau et assainissement.

<sup>39</sup> A l'exception de 2012.

<sup>40</sup> Qui se caractérise par une classe moyenne urbaine en pleine expansion et donc une demande en hausse de biens (Service Economique Régional de Nairobi).

<sup>41</sup> Avec notamment la construction d'une usine d'assemblage Peugeot à Mombasa ou encore l'implantation de sociétés aussi diverses, en termes de secteurs d'activités et de tailles, que L'Oréal, Danone, Schneider, Decathlon, Société Générale ou encore Allianz.

<sup>42</sup> Parmi lesquelles : Bonduelle, AGS, Air France-KLM, CMA-CGM, Bolloré, Egis, Veolia, Alstom, Michelin, Renault, Total, Thalès, Sanofi-Aventis, Africa Internet, Pernod Ricard, Grass Savoye.

# 2.

## **BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'AFD AU KENYA (2008-2016)**

## 2.1. BILAN QUANTITATIF

**Le groupe AFD est présent au Kenya depuis 1995** à travers sa filiale Proparco. L'AFD s'est ensuite établie à Nairobi en 1997, avec une compétence régionale sur les cinq pays constituant la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Burundi et Rwanda) et la Somalie depuis 2016. En cohérence avec le programme *Vision 2030* porté par le gouvernement kenyan, les interventions de l'AFD ont visé en priorité le développement des infrastructures, notamment énergétiques, le soutien aux dynamiques urbaines dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et l'accompagnement de la croissance économique à travers la promotion du secteur privé.

**L'évolution du portefeuille.** Les engagements du Groupe au Kenya sont en forte progression depuis 2008 et ont atteint un montant cumulé d'octroi de près de 2 Mds EUR à la fin 2016. Au sein du portefeuille global, la place du Kenya est très importante puisque le pays constitue la 2ème exposition de l'AFD en Afrique sub-saharienne avec des engagements cumulés depuis 2008 s'élevant à 1,5 Md EUR. Les contraintes liées à l'endettement souverain du Kenya ont conduit l'AFD à développer les activités non souveraines, auprès du secteur public (sans garantie de l'Etat kenyan) ou privé. Les engagements souverains sont passés de 40 MEUR en 2008 à 201 MEUR en 2011, et 120 MEUR en 2016. Dans le même temps, le volume de prêts non souverains a progressivement augmenté pour atteindre un montant cumulé de 302 MEUR fin 2016.

Tableau 1 – Evolution des engagements du Groupe AFD (2008-2016)

Millions EUR	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
<b>AFD</b>	40	229	237	219	100	143	208	200	181	1 559
<b>Proparco</b>	51	8	29	34	55	159	37	42	-	417
<b>AFD + Proparco</b>	91	237	266	253	155	203	245	242	181	1 976

Tableau 2 – Evolution des engagements et versements de l'AFD (2010-2016)

Millions EUR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Engagements	237	219	100	143	208	200	181	1 288
Versements	97	70	87	143	116	96	71	682

L'AFD au Kenya est donc intervenue en prêts souverains et non souverains, à hauteur respectivement de 67 % et 33 % des financements octroyés entre 2008 et 2016. Environ 88 % des prêts en cours en 2017 ont été contractés depuis 2007, démontrant la forte croissance de l'Agence ces dix dernières années.

Les financements de l'AFD au Kenya se sont concentrés autour de 3 secteurs : l'énergie, l'eau et l'assainissement et les transports. Ces 3 secteurs ont représenté 86 % du volume des engagements de l'AFD entre 2008 et 2016. D'autres interventions ont été réalisées dans les secteurs de l'environnement (en souverain), la santé, l'agriculture et l'enseignement supérieur (en non souverain).

Sur la période 2008-2016, 30 % des projets du portefeuille de l'Agence présentent un co-bénéfice climat et visent à l'atténuation des impacts du changement climatique.

**Un soutien historique au secteur de l'énergie.** Avec près de 800 MEUR d'engagements cumulés depuis 2008, le secteur de l'énergie est le premier portefeuille en termes de volume, faisant de l'AFD un des principaux bailleurs dans ce domaine au Kenya. Les financements ont permis d'intervenir aussi bien sur la production, notamment géothermique, que sur le transport et la distribution d'électricité. L'Agence a progressivement appuyé le développement des énergies renouvelables, axe prioritaire des autorités kenyanes. Les interventions se sont inscrites dans le

cadre d'un dialogue stratégique de qualité avec le ministère de l'Énergie, l'AFD ayant financé le schéma directeur<sup>43</sup> permettant d'alimenter la réflexion sur les politiques publiques relatives à la production d'électricité. Le soutien de l'agence s'est attaché à intégrer une dimension régionale et s'est concrétisé par le financement de l'interconnexion électrique Kenya-Ethiopie pour un montant de 91 MEUR. Le recours au non souverain s'est accru avec l'octroi de prêts destinés à la centrale éolienne de Meru/Isiolo porté par KenGen ou encore au renforcement du réseau de distribution de Kenya Power.

**Un appui conséquent au secteur de l'eau et de l'assainissement.** Depuis 2008, l'AFD a engagé 336 MEUR dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en privilégiant la mise en œuvre de la politique sectorielle au niveau de trois grands centres urbains : Nairobi, Mombasa et Kisumu. Principal bailleur du secteur aux côtés de la Banque Mondiale, de la KfW, de la BAfD et de la BEI, l'Agence a soutenu la hausse de l'approvisionnement en eau potable de Nairobi, la réhabilitation et l'extension d'infrastructures à Mombasa ou encore l'extension du réseau de distribution à Kisumu. Les financements se sont également inscrits dans le cadre d'une approche régionale de la gestion des eaux du lac Victoria grâce à des interventions coordonnées dans les villes des pourtours du lac au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

**Un axe fort sur le secteur des transports.** En dépit d'un volume d'engagements moindre que les secteurs de l'énergie et de l'eau,

<sup>43</sup> Etude « Generation and Transmission Masterplan » produite par Lahmeyer International, filiale de Tractebel, Groupe Engie.

le secteur des transports est un secteur de concentration de l'AFD au Kenya avec un positionnement historique sur les routes rurales. Depuis 2008, l'Agence a financé pour près de 201 MEUR de projets dans les transports dont 127 MEUR à *Kenya Airport Authority* (KAA) pour la réhabilitation des pistes aéroportuaires de Nairobi puis de Mombasa. Compte tenu de l'importance des routes rurales pour le désenclavement des zones rurales et en dépit des difficultés liées à la complexité du sujet, l'AFD a poursuivi son appui aux pistes rurales afin de favoriser un développement territorial équilibré.

**Autres secteurs financés.** L'Agence a su s'adapter à l'évolution des contraintes budgétaires de l'Etat kenyan, notamment en développant des projets en non souverain. A ce titre, le Kenya est l'un des pays d'intervention de l'AFD présentant la plus forte composante non-souveraine, concessionnelle et non-concessionnelle. L'Agence a pu travailler avec les principales banques du marché et a pu promouvoir des prêts à des taux concessionnels, sans garantie de l'Etat. Au-delà du seul instrument, ces interventions se sont caractérisées par une grande diversité en termes de secteurs : ports, aéroport, santé, énergie. La large gamme d'outils financiers innovants disponibles, comme les lignes de crédit, a permis d'appuyer d'autres secteurs, comme l'enseignement supérieur ou le logement étudiant.

**Financement des initiatives des organisations de la société civile.** Via le guichet dédié au financement des initiatives des organisations de la société civile (OSC), l'AFD a depuis 2009 contribué à financer 13 projets portés par les OSC françaises, dont certains concernent plusieurs pays incluant le Kenya, et d'autres portent exclusivement sur le Kenya. Les principaux secteurs d'intervention de ces projets sont les Droits de l'Homme, le développement agricole et la microfinance. Les OSC françaises sont historiquement moins bien implantées au Kenya que dans

d'autres parties du continent. Elles sont donc peu nombreuses mais leur action s'inscrit toujours sur le long terme, en partenariat avec des OSC kenyans.

A travers d'autres outils, y compris les fonds du FFEM, l'AFD a également financé des OSC kenyans. C'est le cas par exemple dans le domaine de la préservation de la biodiversité, avec des associations kenyans disposant d'une bonne connaissance du terrain : The Green Belt Movement (projet CKE 6008) et l'association NRT (projet CKE1050), dont le rôle était de favoriser la participation des communautés locales aux projets et permettre ainsi une meilleure adhésion. Dans le cadre des projets d'eau et d'assainissement à Nairobi, l'association Umande Trust a également bénéficié de financements afin de construire des bio-centres dans les bidonvilles de Nairobi, permettant aux habitants de ces quartiers d'avoir un accès amélioré à des douches et des toilettes, tout en valorisant les déchets par la production de biogaz. Ces financements ont permis à Umande Trust de développer son savoir-faire et d'obtenir des références utiles pour mobiliser des financements d'autres bailleurs de fonds.

**Evolution et perspectives des engagements.** La distribution en termes de montants et de répartition sectorielle des activités passées illustre une intervention de l'AFD caractérisée par un solide positionnement en souverain, en forte cohérence avec la stratégie du gouvernement kenyan. Les financements se sont inscrits dans une volonté de privilégier autant que possible la dimension régionale, afin d'assurer une cohérence avec les autres pays de compétence de l'agence de Nairobi. Enfin, les financements non-souverains sont montés en puissance, illustrant la capacité de l'AFD à répondre aux enjeux de développement du Kenya. A court et moyen termes, les perspectives de financement dans les 3 secteurs de concentration sont favorables en raison des besoins en infrastructures sur tout le territoire.

## 2.2. BILAN QUALITATIF

### **Des interventions répondant à la stratégie du gouvernement.**

Les activités de l'AFD au Kenya sur la période 2008-2016 se sont inscrites dans la dynamique d'un pays avec un modèle de croissance basé sur l'investissement public. En se concentrant sur les secteurs de l'énergie, de l'eau/assainissement et des transports, les interventions de l'AFD étaient pertinentes car calibrées en termes de volume et répondant aux besoins prioritaires en termes d'infrastructures publiques.

**Une identité forte et reconnue.** L'alignement de la stratégie de l'AFD avec la *Vision 2030* et les *MTP* successifs a permis une reconnaissance de l'AFD au plus haut niveau de l'Etat. Le positionnement de l'AFD est clair et apprécié en raison d'une identité forte sur le financement des infrastructures et une visibilité importante sur les secteurs de l'électricité et l'eau/assainissement. La diversité des outils déployés et employables<sup>44</sup> s'est avérée un atout important pour être visible dans un pays comptant la présence de nombreux bailleurs avec des capacités de financement parfois supérieures. La complémentarité de l'offre AFD a permis une concentration en termes de secteurs rendant *in fine* plus lisibles les interventions.

**Une relation de partenaire-conseil.** L'Agence est devenue un partenaire incontournable sur les principaux secteurs de concentration et un dialogue constructif s'est progressivement noué, en

particulier avec les entreprises publiques. L'AFD a développé un positionnement de « partenaire-conseil » auprès, par exemple, de Kenya Power, KenGen, Ketraco, Kenya Airport Authorities, Athi Water Services Board. L'existence de ces relations de confiance et de qualité a permis d'octroyer des financements à certaines de ces entreprises publiques en direct et sans garantie de l'Etat. L'AFD a été pionnière sur le créneau du non-souverain sur le secteur public, l'AFD étant un des seuls bailleurs à intervenir en non souverain (sans garantie de l'Etat kenyan). L'Agence a su entretenir des relations de confiance avec les banques de la place pour la mise en place de concours spécifiques innovants via le programme SUNREF. Dans le même temps, la présence dans le dialogue sectoriel s'est progressivement renforcée, mais la contribution au débat demeure encore limitée au regard des volumes de financement. La valeur ajoutée de l'Agence tient également à sa capacité à mobiliser des subventions provenant d'autres bailleurs comme l'UE et le DFID. Enfin, la compétence régionale de l'agence de Nairobi permet des synergies et la mise en place plus rapidement et efficacement de projets favorisant l'intégration régionale.

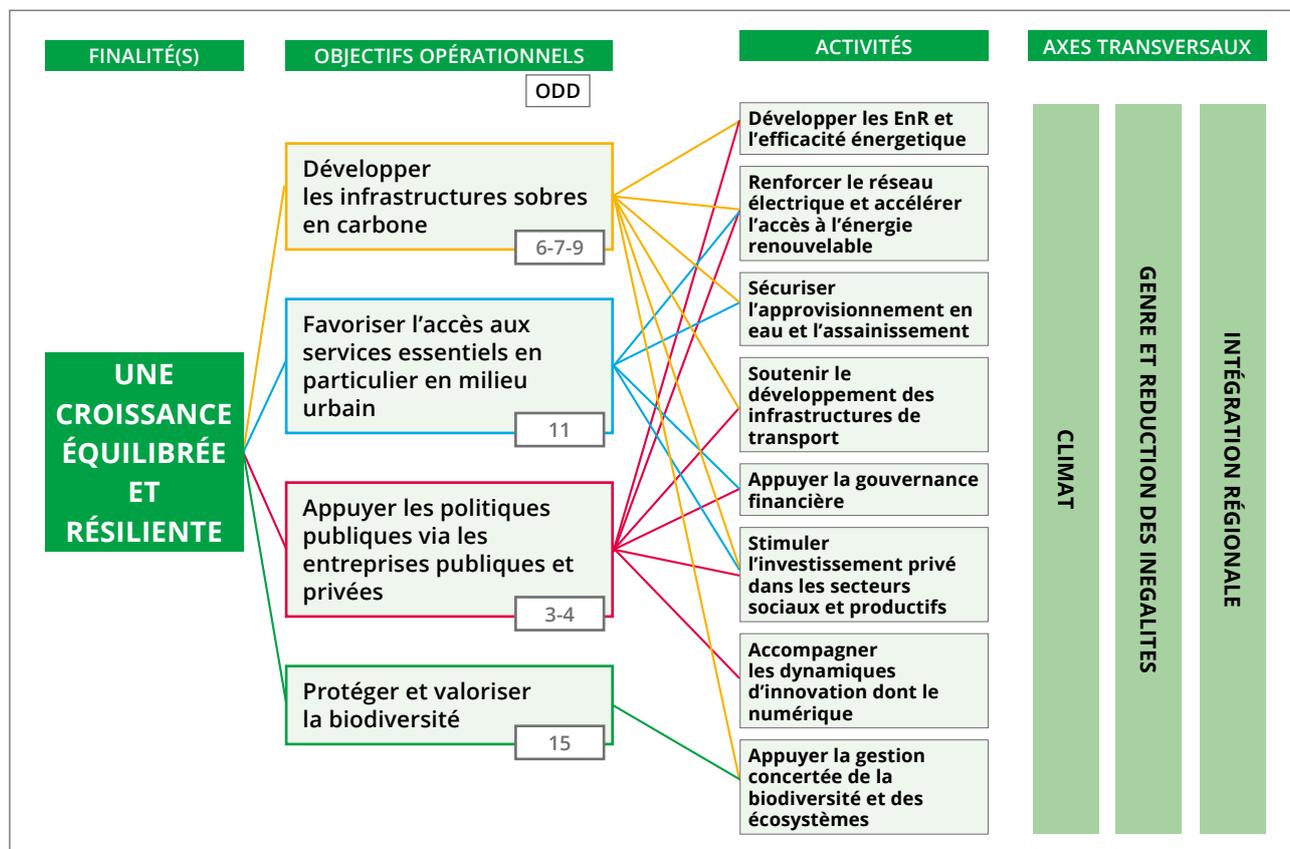
<sup>44</sup> Prêts souverains ; Prêts non souverains concessionnels et non-concessionnels ; Assistance technique ; garantie ARIZ ; Programme SUNREF.

# 3.

## LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD AU KENYA (2017-2021)

# 3.1. SCHÉMA LOGIQUE DE LA STRATÉGIE

Schéma logique d'intervention de l'AFD au Kenya



# 3.2. AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

## Orientations stratégiques

**Soutenir une croissance équilibrée et résiliente.** L'entrée en vigueur le 1er janvier 2016 des 17 Objectifs du développement durable a permis la mise en place de nouveaux objectifs ambitieux afin d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité de tous à l'horizon 2030. L'ensemble des pays et des acteurs du développement se sont ainsi engagés à agir pour un monde commun. Ce nouveau cadre s'est traduit en France par un Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) en novembre 2016 précisant les nouvelles orientations de la France dans ce domaine. La contribution de l'AFD aux 17 ODD s'articulera autour de la notion de « communs », dont la gestion concertée suppose la réussite de cinq grandes transitions, en cohérence avec la stratégie « Tout Afrique » visant à dépasser les logiques nationales au profit d'une logique régionale et duale au profit d'une logique plurielle : transitions (i) démographique et sociale (ii) énergétique (iii) territoriale et écologique (iv) numérique et technologique (v) politique et citoyenne.

La stratégie 2017-2021 de l'AFD au Kenya s'inscrit dans cette vision s'articulant autour de la notion de communs et s'insérera dans le Cadre d'Intervention Régional Afrique Subsaharienne (2017-2021) ayant pour finalités (i) le développement prospère et partagé et (ii) la mise en place de sociétés résilientes. Au regard de ces grandes orientations, du contexte macroéconomique

et des enjeux auxquels le pays est confronté, l'intervention au Kenya sera concentrée sur l'appui aux 4 transitions suivantes : énergétique, territoriale et écologique, numérique et technologique, politique.

## Objectifs et activités

**La stratégie de l'Agence Française de Développement au Kenya pour la période 2017-2021 aura pour finalité structurante : une croissance équilibrée et résiliente.** Pour contribuer à cette finalité, l'Agence se fixe 4 objectifs opérationnels :

- (1) développer les infrastructures sobres en carbone : à travers cet objectif, l'AFD participera activement à la trajectoire bas carbone définie par le Kenya dans le cadre de sa NDC, à travers les différentes infrastructures financées ;
- (2) favoriser l'accès aux services essentiels, en particulier en milieu urbain : face à l'urbanisation croissante du Kenya, l'appui au développement de villes durables et accessibles est un défi auquel l'AFD va apporter sa contribution ;
- (3) appuyer les politiques publiques via les entreprises publiques et privées : l'AFD va continuer à soutenir l'action des politiques publiques à travers l'appui en non souverain des entreprises publiques du secteur marchand et des entreprises privées, afin

notamment de répondre aux objectifs de développement du Kenya tout en limitant l'endettement de ce dernier ;

(4) protéger et valoriser la biodiversité : cet objectif ne concerne qu'une seule activité et a pour objet d'« appuyer la gestion concertée de la biodiversité et des écosystèmes ».

La mise en œuvre de ces objectifs sera déclinée en 8 activités :

- La mise en œuvre des activités 1 et 2, permettra de contribuer à la transition énergétique,
- Les activités 2, 3, 4, 6, 8 contribueront à la transition territoriale et écologique,
- L'activité 7 participera à la transition numérique,
- L'activité 5 permettra à l'Agence de contribuer à la transition politique.

Le choix des activités intégrées dans le cadre de la stratégie Kenya répond (i) à la stratégie de développement du pays et (ii) en ce sens cible les secteurs où l'AFD dispose d'une légitimité (valeur ajoutée, expertise, positionnement historique, notamment au regard de l'intervention des autres bailleurs).

### ACTIVITÉ 1

#### Développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

En cohérence avec les engagements français<sup>45</sup> et les objectifs fixés par le gouvernement kenyan dans le MTP II en termes d'énergies renouvelables (EnR), l'AFD poursuivra les financements dans ce secteur permettant de soutenir le mix électrique actuel composé de plus de 80 % d'EnR et permettra donc de participer à l'atteinte de l'ODD 7 par le Kenya.

Le Groupe déploiera la palette d'outils à sa disposition et financera ces projets aussi bien en souverain qu'en non souverain, auprès d'entreprises publiques (KenGen, KPLC, GDC) ou de contreparties privées bancaires (programme SUNREF) et non bancaires. La possibilité d'apporter un soutien à des projets permettant de financer des solutions se substituant au bois-énergie sera également étudiée dans le but de lutter contre la déforestation. L'Agence continuera son soutien à la géothermie, entamera un appui aux projets hydroélectriques et développera le financement de projets éoliens et solaires dans une optique de stabilisation de la production d'EnR. Compte tenu des délais de mise en œuvre des projets d'infrastructure, la mise en service de ces unités additionnelles ne se fera que sur le long terme (7 à 10 ans).

### ACTIVITÉ 2

#### Renforcer le réseau électrique et accélérer l'accès à l'énergie

Dans le but de soutenir l'objectif fixé par le gouvernement kenyan d'atteindre à court terme un accès universel à l'électricité, notamment dans l'objectif de l'atteinte de l'ODD 7 pour le Kenya, l'AFD s'attachera à renforcer et étendre les infrastructures du réseau de transport et de distribution électrique. Ce soutien se fera dans les zones rurales, qui se caractérisent par un taux d'accès actuellement faible, mais également en milieu urbain pour répondre à la forte hausse de la demande énergétique des villes. Les financements souverains et non souverains permettront d'appuyer des projets d'amélioration du transport de l'électricité ou encore de développement de solutions de mini-réseaux *off-grids* voire de kit solaires individuels. L'AFD financera des projets avec Ketraco et KPLC, et un second projet *Last Mile Connectivity*<sup>46</sup> pourra être

envisagé. L'AFD cherchera par ailleurs à développer des activités dans le domaine de l'accès à l'énergie autre que l'électricité (via notamment l'amélioration de la filière bois-énergie). L'approche régionale sera favorisée tout comme la mobilisation d'expertise française déjà présente et reconnue. L'AFD encouragera les banques à aller sur des secteurs non matures tels que le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, en définissant avec elles des critères d'éligibilité additionnels.

### ACTIVITÉ 3

#### Sécuriser l'approvisionnement en eau et l'assainissement

Afin d'accompagner la croissance démographique et urbaine, l'AFD continuera à concentrer ses interventions auprès des Water Services Boards (WSB) des trois principales villes : Athi WSB pour Nairobi, Coast WSB pour Mombasa et Lake Victoria South WSB pour Kisumu. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'eau (2016) qui prévoit le regroupement des WSB en Water Works Development Agencies aux périmètres géographiques élargis, l'AFD pourra envisager d'élargir ses financements aux villes satellites des trois grandes villes précitées, sous réserve qu'elles entrent dans le périmètre élargi des nouvelles agences de l'eau. L'AFD poursuivra par ailleurs ses appuis de renforcement de capacités en faveur des sociétés exploitantes des réseaux (Water Service Providers - WSP), désormais sous la responsabilité directe des collectivités locales, afin d'en améliorer les performances techniques et financières. La majorité des financements de l'AFD continuera à porter sur l'approvisionnement en eau potable (production, stockage et distribution), avec un effort particulier sur l'assainissement, afin de combler les déficits de financements constatés dans ce domaine.

Afin d'appréhender au mieux les conséquences des changements climatiques, l'AFD intégrera dans ses études de faisabilité les questions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique. Dans le futur, une attention particulière pourra être consacrée à la protection de la ressource en eau. Enfin, l'AFD continuera à appuyer la gestion des eaux autour du Lac Victoria (ressource et qualité de l'eau rejetée) avec une approche régionale (projets pays au Kenya, Ouganda et Tanzanie, et projets en faveur de structures inter-pays).

Le secteur de l'eau et de l'assainissement restera un secteur de concentration et permettra donc d'appuyer le Kenya dans l'atteinte de l'ODD 6.

### ACTIVITÉ 4

#### Soutenir le développement des infrastructures de transport

Compte tenu de la position stratégique du Kenya et du rôle majeur que jouent les transports pour positionner le pays comme la plateforme économique régionale, l'AFD intensifiera son soutien au développement des infrastructures aéroportuaires, routières et portuaires. L'appui par l'AFD de ce secteur permettra de contribuer à l'atteinte de l'ODD 9 par le Kenya. La qualité des infrastructures de transport est un élément clé pour renforcer la qualité des services proposés en zone urbaine, mais également pour favoriser l'intégration économique au sein de l'Afrique de l'Est, faciliter son insertion dans l'économie internationale et stimuler les exportations, notamment de produits horticoles. Les interventions de l'Agence viseront à améliorer les deux principaux aéroports du pays, Nairobi et Mombasa. Les possibilités de

<sup>45</sup> Dans le cadre des engagements pris par la France lors de l'Accord de Paris, le groupe AFD s'est engagé à financer à hauteur de 6 Mds€ le secteur de l'énergie sur le continent africain d'ici 2020. 50 % de ces financements (3 Mds€) seront destinés à appuyer l'initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI).

<sup>46</sup> Projet qui vise à raccorder la population dans un rayon de 600 m autour des transformateurs existants ou à construire.

financer d'autres infrastructures de villes secondaires pourront également être étudiées. Le développement de la capacité du port de Mombasa, véritable point d'entrée des biens à destination des pays enclavés et limitrophes au Kenya, comme l'Ouganda, sera appuyé en non souverain. L'AFD continuera de financer des projets de routes rurales en favorisant la coordination et la synergie avec d'autres bailleurs de fonds intervenant sur ce secteur clé car contribuant au désenclavement des territoires en particulier dans la zone ASAL. Enfin, le financement de projets de mobilité urbaine, comme le *Bus Rapid Transit* (BRT) à Nairobi, pourra être envisagé en privilégiant la recherche de cofinancement avec les bailleurs européens et en favorisant l'appui à des infrastructures sobres en carbone et résilientes aux changements climatiques.

#### ACTIVITÉ 5

### Appuyer la gouvernance financière

La soutenabilité des finances publiques est un enjeu majeur du modèle de croissance kenyan et la mise en œuvre des réformes liées à la dévolution a renforcé la nécessité de maîtriser les risques budgétaires et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Dans ce contexte, l'AFD pourra ainsi contribuer à répondre à ces défis en finançant un appui à la gestion des finances publiques sur des sujets tels que le pilotage, au niveau central, des transferts aux comtés, la gestion de la dette publique externe au niveau national et local ou encore la gestion des investissements publics. Un accent particulier sera mis sur la priorisation, le suivi, l'évaluation et l'appropriation des méthodes afin d'apporter un appui durable. Celui-ci pourra être mis en place au bénéfice du Ministère des Finances dans une approche complémentaire des interventions déjà réalisées par les bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale.

#### ACTIVITÉ 6

### Stimuler l'investissement privé dans les secteurs sociaux et productifs

Les défis sociaux demeurent très importants au Kenya. L'AFD appuiera les politiques publiques en matière d'accès aux services de base à travers des interventions auprès de contreparties privées, bancaires et non bancaires, permettant ainsi une contribution à l'atteinte des ODD 3 et 4. Dans le domaine de la santé, l'Agence poursuivra son appui à l'*Aga Khan Health Services*, partenaire durable de l'AFD à l'échelle nationale, régionale et globale. L'Agence s'attachera à diversifier les partenariats avec des organisations de santé à but non lucratif afin de répondre aux besoins croissants d'une offre de soin de qualité dans le pays. Le partenariat avec *M.P Shah* permettra d'améliorer l'accessibilité des services de base et de renforcer la qualité du personnel médical et paramédical à travers notamment la formation continue. Le financement d'hôpitaux universitaires permettra de développer des spécialités et de pallier à la faiblesse de nombreuses spécialités telles que la cardiologie et la pédiatrie. Dans d'autres secteurs, en particulier le logement social, l'AFD cherchera à répondre aux enjeux d'accès à travers des lignes de crédit stimulant l'intérêt des investissements privés. Enfin, l'AFD cherchera à développer des opportunités de financement dans d'autres secteurs, via le secteur financier, tel que le secteur agricole en développant des lignes de crédit et/ou des mécanismes de garantie permettant de viser des petites et moyennes structures agricoles. Le déploiement d'une offre de financement complémentaire mixant prêt concessionnel, assistance technique et si possible d'autres produits innovants tels que la mise à disposition de monnaie locale, permettra le développement de l'investissement au bénéfice de populations vulnérables ou ayant un accès plus difficile aux ressources financières apportées par le système bancaire.

#### ACTIVITÉ 7

### Accompagner les dynamiques d'innovation dont le numérique

Selon une étude du think tank Intelligent Community Forum, Nairobi serait la première ville intelligente du continent. Le projet Konza technology city, la « Silicon Valley » du Kenya entièrement dédié aux technologies, qui a pour objet d'attirer entreprises et solutions innovantes témoigne de la volonté du gouvernement kenyan d'accélérer le déploiement des nouvelles technologies et de se positionner comme hub numérique sur l'Afrique. L'entrée de l'AFD dans ce nouveau secteur s'inscrit dans le cadre de la stratégie numérique de l'AFD et répond aux objectifs de l'ODD 9. L'AFD cherchera à développer un appui qui permettra la création d'emplois de qualité notamment à destination des personnes défavorisées. Un accent sera ainsi mis sur la démocratisation du numérique, l'inclusion des femmes et le développement d'un écosystème permettant la réduction de la fracture numérique. L'Agence étudiera la possibilité d'intégrer des composantes numériques dans l'instruction de nouveaux projets (santé, inclusion financière, transport, énergie, eau...). L'accompagnement des dynamiques numériques sera recherché à travers le financement d'infrastructures (qualité des services de transport urbain, transports électriques...) et via l'appui aux secteurs sociaux (e-santé par exemple), la gestion des risques environnementaux et climatiques, etc. L'AFD restera ouverte aux autres opportunités offertes par le secteur surtout lorsqu'elles permettent de contribuer à l'atteinte des ODD.

#### ACTIVITÉ 8

### Appuyer la gestion concertée de la biodiversité et des écosystèmes

Le Kenya est particulièrement riche en termes de biodiversité, et la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres sont nécessaires à l'atteinte de l'ODD 15. Le pays possède un grand nombre d'écosystèmes : forêt tropicales humides, forêts sèches, mangroves, savanes, lacs d'eau douce, lacs salés, récifs de corail ou encore désert. Les bouleversements démographiques, économiques et climatiques ont toutefois provoqué des pertes de services écosystémiques en raison de la diminution des réserves d'eau douce, du braconnage et d'une accélération de la déforestation. Le Kenya est l'un des rares pays où les grands mammifères migrent encore de manière régulière. Le développement économique et social du pays dépendant largement des ressources biologiques, l'AFD apportera un appui permettant la gestion concertée de la biodiversité et des aires protégées existantes et la valorisation des écosystèmes au bénéfice de tous. Les financements de l'agence s'attacheront à soutenir l'adaptation des services écosystémiques notamment dans les zones rurales, la valorisation des produits naturels par des acteurs locaux, afin de maintenir des activités génératrices de revenus et le développement d'un tourisme durable. Ils seront mis en œuvre en associant toutes les parties prenantes, en particulier les Comtés et les communautés locales, dont le rôle dans ce domaine est reconnu par le Wildlife Conservation and Management Act (2013). La possibilité de coupler les concours avec des subventions du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la présence d'une offre française reconnue (notamment les bureaux d'études écologiques) et des opportunités de partenariats avec d'autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, KfW, Fonds Vert, USAID) devraient favoriser la mise en place d'une intervention adaptée aux besoins dans ce secteur.

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

L'activité de l'AFD au Kenya s'attachera à (i) optimiser les co-bénéfices climat des projets avec l'objectif d'atteindre **40 % de projets avec co-bénéfice climat** sur la durée de la stratégie, et plus largement rechercher une cohérence de ses interventions avec l'Accord de Paris ; (ii) répondre aux enjeux d'inégalités et plus particulièrement du **genre** ; (iii) favoriser **l'intégration régionale**. Ces objectifs transversaux permettront de répondre aux ODD 5 et 10 en matière de lutte contre les inégalités et notamment de genre ainsi qu'à l'ODD 13 pour appuyer le Kenya dans l'atteinte de sa trajectoire bas carbone.

### Optimiser les co-bénéfices climat des projets

L'AFD va poursuivre ses activités contribuant à une trajectoire de développement bas carbone et résiliente du pays, en cherchant notamment à optimiser les co-bénéfices climat des projets financés. Elle s'attachera ainsi à contribuer aux engagements pris par la France en faveur de l'atteinte de l'objectif de 30 % de projets à co-bénéfice climat pour l'Afrique subsaharienne. Dans ce cadre, l'Agence cherchera à participer davantage à cet objectif, avec pour ambition de financer 40 % de projets présentant un co-bénéfice climat. Cette démarche en faveur du climat devra nécessairement prendre en compte les contraintes qui s'appliquent à l'AFD au Kenya, parmi lesquelles la nécessité de répondre à une demande, la complémentarité et la légitimité vis-à-vis des autres bailleurs de fonds, le type de ressources et d'outils financiers à sa disposition et la complexité des thématiques concernées.

### Optimiser les co-bénéfices genre des projets et lutte contre les inégalités

L'AFD veillera à prendre en compte les enjeux de genre dans la conception des projets, en premier lieu et de manière systématique lors de la réalisation de l'étude de faisabilité, puis tout au long du cycle du projet. Etant donnée la persistance des inégalités femmes-hommes au Kenya, tant sur le plan législatif et réglementaire que dans la vie quotidienne, une attention particulière

sera accordée au soutien de projets favorisant concrètement une meilleure inclusion des femmes dans le tissu économique et un accès amélioré aux services de bases. Cette prise en compte du genre s'appuiera sur la boîte à outil genre/secteur élaborée par l'AFD et concernera la plupart des projets car la réduction des inégalités femmes-hommes permet un développement économique et social plus inclusif et résilient. L'Agence de Nairobi élaborera annuellement un plan d'action genre afin d'identifier les projets phares qui intègrent plus particulièrement la notion du genre ainsi que les actions de sensibilisation et de formation qui seront menées. Dans le cadre des instructions de projet à venir, plusieurs projets ont et pourraient avoir le genre comme un objectif explicite du projet (routes rurales, MP Shah, KPA, lignes de crédit...) et l'Agence cherchera à atteindre l'objectif de 50 % de son portefeuille avec un impact significatif (indicateur CAD 1 et 2). Plus globalement, l'AFD cherche à répondre au creusement des inégalités au Kenya notamment en termes d'accès aux services et infrastructures. Une étude spécifique sera menée sur ce sujet (cf. partenariats de recherche).

### Favoriser l'intégration régionale

En lien avec la stratégie Tout Afrique de l'AFD visant à prendre en compte la pluralité et diversité des espaces, l'AFD renforcera son approche régionale sur la zone Afrique de l'Est afin de répondre aux enjeux transnationaux et de favoriser l'intégration régionale. A ce titre, les projets de transport à dimension régionale (portuaires et aéroportuaires) répondent à cette logique de meilleure intégration régionale. Dans le cadre du secteur de l'eau, l'Agence portera la réflexion sur l'émergence de projets en lien avec la qualité des eaux du Lac Victoria, tels que la gestion de la prolifération de la jacinthe d'eau et plus globalement la dépollution des eaux du Lac. Enfin, l'intégration régionale s'entend aussi dans les modalités d'intervention de l'Agence avec, par exemple, la mise en place de lignes de crédit régionales qui favorisent la capitalisation sur les expériences opérationnelles de mise en œuvre des projets entre les différents pays, et notamment la mise en évidence des enjeux et des expériences réussies.

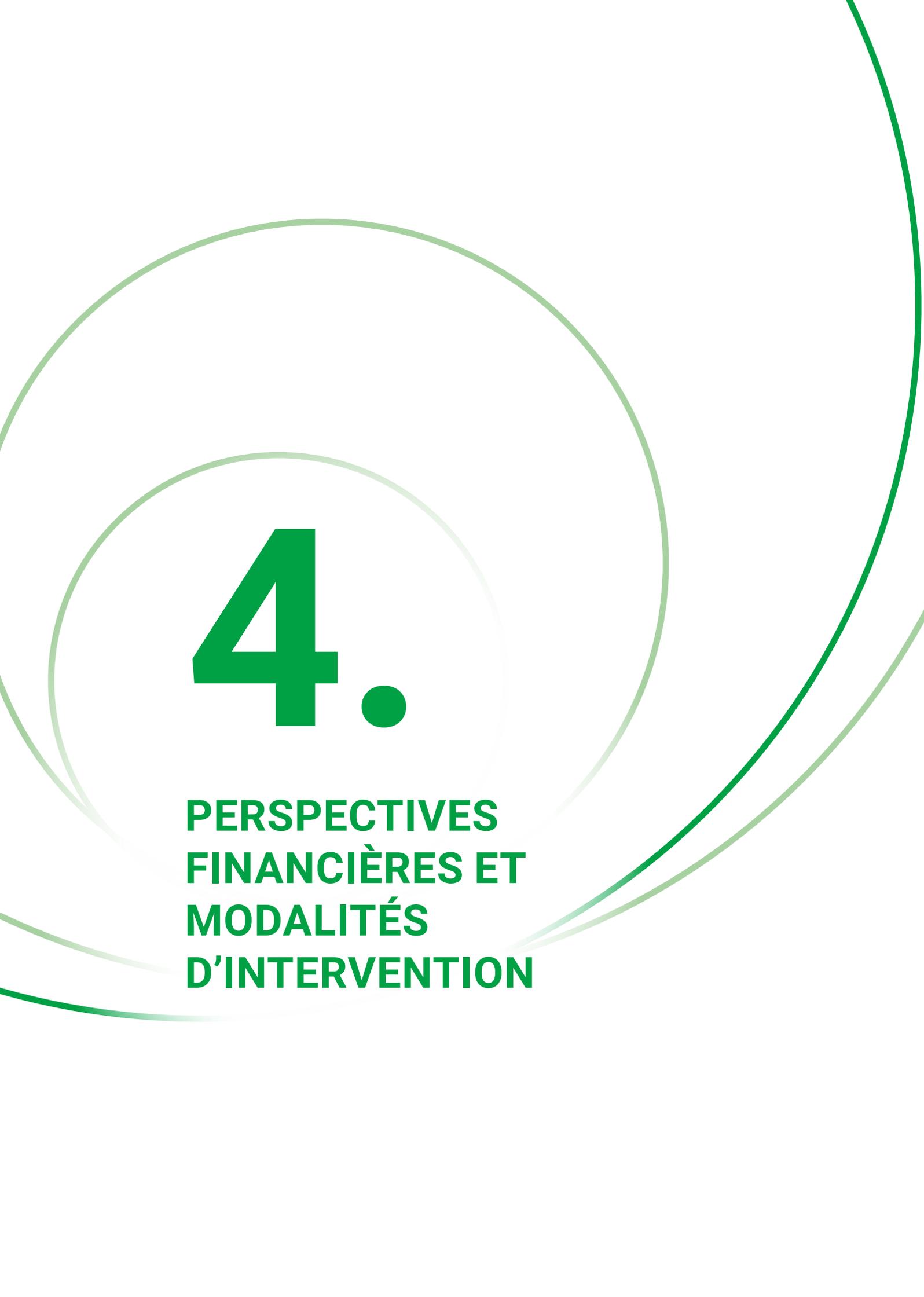
## PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES

### Partenariats financiers

La présente stratégie s'inscrit dans le cadre de la programmation conjointe européenne en cours de refonte (2018-2021). L'AFD continuera de rechercher des cofinancements avec d'autres institutions financières, partout où cela fera sens, en particulier pour les projets d'infrastructures. Elle s'inscrira dans le cadre des accords de cofinancement que l'AFD a signés avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement et de l'accord de Mutual Reliance Initiative (MRI) avec la KfW et la Banque Européenne d'Investissement. Des cofinancements parallèles (avec la JICA par exemple) et des délégations de fonds (avec la Commission européenne, par exemple) seront recherchés sur les secteurs d'intervention communs, afin de créer un effet de levier important sur les projets. L'AFD continuera à cofinancer les initiatives des OSC qui bénéficieront au Kenya et à rechercher leur participation dans les autres projets qu'elle finance, notamment lorsque cela permet une meilleure connaissance du contexte local et une plus grande adhésion des populations.

### Partenariats de recherche

Dans le cadre de ses financements, l'AFD cherchera à intégrer une composante de production de connaissances sur les secteurs d'intervention mais également sur les mécanismes et les modes opératoires. Cette production intellectuelle favorisera le dialogue sectoriel avec le gouvernement du Kenya. L'Agence favorisera les partenariats avec les acteurs français de la recherche présents, en particulier le CIRAD, l'IRD et l'IFRA. L'Agence mènera des évaluations décentralisées afin de capitaliser sur les actions passées. Le soutien à un partenaire kenyan sera recherché et une attention particulière sera portée à l'*Institute of Economic Affairs*, centre de recherche qui a pour objectif d'influencer les politiques publiques et qui travaille avec d'autres centres tel que le *Kenya Institute of Public Policy Research and Analysis* (KIPPRA). Une étude sur les inégalités au Kenya, financée sur l'UE, sera également réalisée, avec un appui fort des services du siège (ERS) dans le pilotage de cette étude.

The background features several overlapping green circles and lines of varying shades, creating a dynamic, abstract design. The largest circle is a light green, while the lines are in a darker shade. The number '4.' is centered within the innermost circle.

# 4.

**PERSPECTIVES  
FINANCIÈRES ET  
MODALITÉS  
D'INTERVENTION**

## 4.1. PROGRAMMATION FINANCIÈRE INDICATIVE

Le groupe AFD s'est engagé à financer 23 Mds € de projets de développement en faveur de l'Afrique entre 2017 et 2021. La mise en œuvre de la stratégie Kenya contribuera à cet objectif.

A ce titre, l'agence poursuivra son engagement sur les secteurs de concentration pour les financements souverains (eau et assainissement, énergie et transport), pour un montant global estimé à environ 600 M€ sur la période 2017-2021 (soit une moyenne de 120 M€ par an). Ce volume de financements souverains est cohérent avec la trajectoire d'endettement de l'Etat kenyan et conforme aux contraintes réglementaires de l'AFD au Kenya.

Conformément aux souhaits du gouvernement kenyan, qui encourage le secteur privé et le secteur public marchand à porter une partie de l'effort d'investissement nécessaire à l'atteinte de ses objectifs de développement, l'AFD poursuivra par ailleurs l'effort amorcé sur la période de la précédente stratégie sur le financement de projets en non souverain (sans garantie de l'Etat kenyan). Ces financements non souverains sont estimés à 515 MEUR sur la période 2017-2021 et pourront se matérialiser auprès d'entreprises publiques du secteur marchand (énergie, port, aéroport...) et auprès d'opérateurs privés (banques, entreprises à but non lucratif...). L'AFD accompagnera les entreprises publiques qui ont actuellement besoin de la garantie de l'Etat pour s'endetter, pour renforcer leur gouvernance et leur capacité financière pour pouvoir à terme avoir un accès aux ressources nécessaires à la réalisation de leurs investissements.

Le Kenya n'est pas sur la liste des Pays Pauvres Prioritaires de la coopération française au développement et n'est pas prioritaire dans l'affectation des ressources en don. Des subventions aux montants modestes seront toutefois accessibles pour financer le Fonds d'Etudes et de Renforcement des Capacités (FERC pour les études de faisabilité, notamment), le Fonds d'Expertise Technique (FEXTE pour le développement de partenariats techniques) et un nombre limité d'opérations nécessitant un accompagnement d'assistance technique financé en subvention

“

*L'AFD répondra aux souhaits du gouvernement kenyan d'encourager le secteur privé et le secteur public marchand à porter une partie de l'effort d'investissement nécessaire à l'atteinte de ses objectifs de développement.*

(Programme 209). Les ressources en dons du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) pourraient également être mobilisées dans le cadre de projets recherchant un fort impact en termes de protection des ressources naturelles et présentant des réponses innovantes au changement climatique. Par ailleurs, l'AFD s'attachera à mobiliser des subventions du 11ème FED pour le Kenya, à travers l'Africa Investment Facility (AFiF, instrument de mixage prêt-don) lorsque les projets rejoindront le PIN et le PIR de la Commission Européenne, ainsi que celles du Fonds Vert lorsque les projets financés présenteront un effet transformationnel en termes d'adaptation ou d'atténuation au changement climatique. D'autres sources de dons pourront être identifiées, afin de renforcer l'effet de levier des projets financés par l'AFD (augmentation des impacts). L'agence AFD du Kenya pourrait ainsi mobiliser environ 96 M€ de subventions entre 2017 et 2021.

Au total, sur 2017-2021, le scénario financier tendanciel indique un volume de prêts souverains de 600 M€, de prêts non souverains de 515 M€ et de subventions (directes ou déléguées) de 96 M€, **soit 1,2 Md € sur 5 ans.**

## 4.2. MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour cette nouvelle stratégie, l'agence mettra en œuvre des mesures destinées à améliorer encore les conditions de mise en œuvre des projets. Ces mesures concerneront l'ensemble du cycle du projet : durant l'identification (concevoir des projets aux objectifs réalisables dans le temps fixé), la formalisation (encourager l'utilisation de conventions types, limiter le nombre de conditionnalités), le suivi en exécution (renforcer le rôle du middle office), l'évaluation ex-post.

Plus largement, l'agence cherchera à innover par ses produits et ses approches. Elle a par exemple enclenché en 2016 une réflexion sur le financement des politiques publiques, avec un premier cas concret dans le domaine de la gestion des finances publiques. Elle cherchera aussi à développer des produits innovants de garanties afin d'identifier les solutions les plus

adaptées dans la mise en place de prêts en monnaie locale ou pour identifier les possibilités d'émissions obligataires vertes. Elle poursuivra ses efforts de structuration de lignes de crédit qui participent aux politiques publiques, en faveur par exemple de l'énergie renouvelable et des économies d'énergie (SUNREF), mais aussi de nouvelles thématiques telles que l'agriculture ou le bois énergie. Enfin, l'AFD cherchera à intégrer davantage le numérique dans ses projets sectoriels et à financer un projet pilote dans le domaine de la transition numérique.

# 5.

## MODALITÉS DE SUIVI

**Le suivi de la stratégie, qui alimentera les actions de communication, et le pilotage de l'activité se focaliseront sur les indicateurs ci-dessous, issus en partie de la grille d'indicateurs de l'aide bilatérale validée par le CICID de novembre 2016. Ces indicateurs permettront de mesurer la contribution de l'action de l'AFD à l'atteinte des ODD.**

### Par secteur

Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité ou gagnant accès à l'électrification	ODD 7.1.1
Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées	ODD 7.2.
Superficies bénéficiant de programme de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité	ODD15.5
Investissements accompagnés dans le secteur privé	
Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financement de l'AFD	
Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	ODD 6.1.1.
Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré	ODD. 6.2.1.
Nombre de kilomètres d'infrastructures de transport public financés	ODD 11.2.1.
Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été améliorée	ODD. 3.4.1.

### En matière de co-bénéfice climat

Part (en montant) des autorisations d'engagement ayant un co-bénéfice climat	ODD.13.1.
--	-----------

### En matière de genre et de lutte contre les inégalités

Part (en nombre) des autorisations d'engagement ayant un objectif genre	ODD 5. 1.
---	-----------

Une revue de la stratégie à mi-parcours sera réalisée en 2019, dont le double objectif sera (i) d'actualiser les orientations initiales en fonction de l'évolution du contexte et (ii) d'ajuster/préciser les projections financières sur la seconde moitié de la période de mise en œuvre.

# ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

**AFD** : Agence Française de Développement

**AFIF** : Africa Investment Facility

**APD** : Aide Publique au Développement

**APE** : Accords de Partenariats Economiques

**AREI** : Africa Renewable Energy Initiative

**ASAL** : Arid and Semi-Arid Lands

**ASS** : Afrique Sub-Saharienne

**BafD** : Banque Africaine de Développement

**BEI** : Banque Européenne d'Investissement

**BM** : Banque Mondiale

**BRT** : Bus Rapid Transit

**CAD** : Comité d'Aide au Développement de l'OCDE

**CAE** : Communauté d'Afrique de l'Est

**CBK** : Central Bank of Kenya

**CICID** : Comité Interministériel de Coopération Internationale et de Développement

**CIR** : Cadre d'Intervention Régional

**CIRAD** : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

**CPIA** : Country and Policy Institutional Assessment

**C2D** : Contrat de Désendettement et de Développement

**DFID** : Department for International Development (UK)

**DSP** : Document de Stratégie Pays

**EnR** : Energie renouvelable

**ENSO** : El Nino Southern Oscillation

**FASEP** : Fonds d'Appui au Secteur Privé (DGT)

**FED** : Fonds européen de développement

**FERC** : Fonds d'Etudes et de Renforcement des Capacités

**FEXTE** : Fonds d'Expertise Technique

**FFEM** : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

**FMI** : Fonds Monétaire International

**GDC** : Geothermal Development Company Limited

**GES** : Gas à effet de serre

**IDE** : Investissements Directs Etrangers

**IDH** : Indice de Développement Humain

**IEA** : Institute for Economic Affairs (Kenya)

**IFRA** : Institut Français de Recherche en Afrique

**IRD** : Institut de Recherche sur le Développement

**JICA** : Japanese International Cooperation Agency

**CAA** : Kenya Airport Authority

**KANU** : Kenya Africa National Union

**KENGEN** : Kenya Electricity Generating Company

**KES** : Shilling Kenyan

**KETRACO** : Kenya Electricity Transmission Company

**KIPPRA** : Kenya Institute of Public Policy Research and Analysis

**KPLC** : Kenya Power & Lighting Limited Company

**KWS** : Kenya Wildlife Services

**LAPSSET** : Lamu Port-Southern Sudan-Ethiopia Transport

**LRT** : Light Rail Transit

**MRI** : Mutual Reliance Initiative

**MTP** : Medium Term Plan

**NARC** : National Rainbow Coalition

**NCCAP** : Plan d'Action National contre le Changement Climatique

**NDC** : National Determined Contribution (Accord de Paris sur le Climat)

**OCDE** : Organisation de Coopération de Développement Economique

**ODD** : Objectifs du Développement Durable

**ODM** : Orange Democratic Movement

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement

**OSC** : Organisations de la société civile

**PEFA** : Public Expenditure Financial Accountability

**PFR** : Pays à Faible Revenu

**PIB** : Produit intérieur brut

**PIN** : Programme Indicatif National

**PIR** : Programme Indicatif Régional

**PNUD** : Programme des Nations unies pour le développement

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**PPP** : Partenariat Public-Privé

**PRITI** : Pays à Revenu Intermédiaire Tranche inférieure

**SADC** : Communauté de Développement de l'Afrique Australe

**SGR** : Standard Gauge Railway

**SUNREF** : Sustainable Use of Natural Resources and Energy Financ

**TIC** : Technologies de l'information et de la communication e

**TPE** : Très Petite Entreprises

**UA** : Union Africaine

**UE** : Union Européenne

**USAID** : United States Agency for International Development

**USD** : United States Dollar

**WSB** : Water Services Boards

**WSP** : Water Service Providers

## Qu'est-ce que l'AFD ?

L'AFD est la banque française de développement. Publique et solidaire, elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer. Intervenant dans de nombreux secteurs – énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation –, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Présente dans 108 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD finance, suit et accompagne aujourd'hui plus de 2500 projets de développement. En 2016, l'AFD a consacré 9,4 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

## AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39  
5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12 – France

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

